COMMUNE DE SAINT-BENOÎT



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Jeudi 21 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la première séance annuelle au Salon d'Honneur de la mairie de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	14 Mars 2024
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de votants	33
Suffrage exprimé	33

ETAIENT PRESENTS:

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - TAVEL -- Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH - ALY - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER - Sabrina RAMIN - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Jean Luc JULIE -

Arrivée de M. Jean Louis VITAL avant le vote du rapport N° 006 03 2024 Arrivée de M. Philippe LE CONSTANT avant le vote du rapport N° 020 03 2024 Départ de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 002 03 2024 Départ de Mme Sabrina RAMIN avant le vote du rapport N° 003 03 2024 Retour de M. Ridwane ISSA avant le vote du rapport N° 009 03 2024 Départ de Mme Anrifadjati TOILIBOU avant le vote du rapport N° 009 03 2024

> Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240402-DEL015032024-DE Date de réception préfecture : 02/04/2024

ETAIENT REPRESENTES:

Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM

ETAIENT ABSENTS:

Sylvie PAYET - Alicia HAYANO -- Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (32 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	La Secrétaire de séance
DE DE	SALATIBE A
Patrice SELLY NION	Angélique PEDRE

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 2 9 MAR. 2024

- Et publication ou notification le :

- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :

COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction Générale Adjointe Affaires Générales Direction de la Circulation de l'Information

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 Mars 2024 Délibération N° 015 – 03 – 2024

OBJET: SPL ECOLOGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS (EDDEN)
DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

VU la délibération n° 090-12-2018 en date du 18 décembre 2018 approuvant la participation de la Commune au capital social de la SPL Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (EDDEN) à hauteur de 25 000 €, ainsi que ses statuts ;

VU la délibération n° 029-07-2020 en date du 30 juillet 2021 désignant Mme Sabine SAUTRON représentante de la Commune au sein du conseil d'administration de la SPL EDDEN ;

CONSIDERANT que Mme Sabine SAUTRON ne peut plus assurer pleinement ses représentations au sein de la SPL EDDEN,

Le Maire propose à l'Assemblée :

- * de désigner Mme Sarah SALAH-ALY, conseillère municipale déléguée à l'Artisanat Local et Produits du terroir pour représenter la Commune :
 - à l'assemblée générale de la société;
- à l'assemblée spéciale, l'autorisant à être éligible pour siéger au Conseil d'Administration, ainsi que dans les Comités de gouvernance de la société ;

La Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le 12 Mars 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

	Apres avoir entendu l'expose du Maire,
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	la délibération n° 090-12-2018 de la commune de Saint-Benoît en date du 18 décembre 2018
VU	la délibération n° 029-07-2020 de la commune de Saint-Benoît en date du 30 juillet 2021
VU	l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE,

- de désigner Mme Sarah SALAH-ALY pour représenter la Commune :
 - o à l'assemblée générale de la société;
 - o à l'assemblée spéciale, l'autorisant à être éligible pour siéger au Conseil d'Administration, ainsi que dans les Comités de gouvernance de la société ;

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20240402-DEL015032024-DE Date de réception préfecture : 02/04/2024

Nombre de votant :	30
Pour :	30
Contre:	0
Abstentions:	0

Le Maire	La Secrétaire de séance
SAINT-E SAINT-E	The state of the s
Patrice SELLY	Angélique PEDRE

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 0 2 AVR. 2024
- Et publication ou notification le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :